



Mairie de La Regrippière

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19**

OBJET :

**VOTE DES TAUX DE
LA FISCALITE
DIRECTE LOCALE
POUR L'ANNEE 2026**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 9 avril
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M
BAUDRY M., Mme CLÉRO V., Mme HERBRETEAU M-A, Mme
LAMBERT B., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A,
Mme PASQUEREAU C., Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., M
CARETTE C., Mme CLERO V.,

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON

SECRETARE : Mme HERBRETEAU M-A,
.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40.66 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	42.97 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	22.84 %



Mairie de La Regrippière

- d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 14 AVR. 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 15 AVR. 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN



COMMUNE : 140 LA REGRIPIERE
 ARRONDISSEMENT : 44 NANTES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DU VIGNOBLE

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	358	a. Par le conseil municipal	3 772	b. Centrales électriques	15 173
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	94 445	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	22 174	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	55 458	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière sur le non bâti :	11 493	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour recentrage THRS		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
c. Mayotte	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	14 500	b. TVA compensant la CVAE	0
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	16 300	c. Coefficient correcteur	1,423758
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-6 477	d. Taux FB commune 2020	25,16
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	-7 352	e. Taux FB département 2020	15,00
		e. Correction des bases MTHRS	>>>		
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :			
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	
	national 12	14	15	16	
	départemental 13				
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	109,35	0,595	108,76	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	144,95	3,96	140,99	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	63,65	8,31	55,34	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	16,21		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration	>>>		25,44



COMMUNE : 140 LA REGRIPIERE
 ARRONDISSEMENT : 44 NANTES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DU VIGNOBLE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	998 266	40,66	108,76	1 016 000	413 106	40,66	413 106
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	129 922	42,97	140,99	130 600	56 119	42,97	56 119
Taxe d'habitation (TH)	44 415	22,84	55,34	30 800	7 035	22,84	7 035
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	476 260		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)							476 260

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	8	9	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	476 260	9	40,66
Taxe d'habitation (TH)	476 260	= 1	42,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			22,84
			Total
			476 260

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	15 173			34 025	0	0	184 548	233 746

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	233 746	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	710 006
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	476 260			

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Le 7 Mars 2026
 Pour la Commune
 Le Maire
 Pascal ESTIENNE

À NANTES
 Le 13 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CLAUDE GIRAUULT